



JUL 26 1977

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



UN DOCUMENT COLLECTION

Distr.
GENERALE

S/12372

24 juillet 1977

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 23 JUILLET 1977, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE
DE LA JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE POPULAIRE ET SOCIALISTE AUPRES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte d'un message télégraphique qui vous est adressé par le Secrétaire aux affaires étrangères de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste et a trait aux actes d'agression commis par l'Egypte contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste.

Ainsi que l'indique clairement ce message, le Secrétaire aux affaires étrangères de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste a demandé que les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies soient informés de l'affaire.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Ali AL-GAYED

Annexe

Message daté du 23 juillet 1977, adressé au Secrétaire général
par le Secrétaire aux affaires étrangères de la Jamahiriya
arabe libyenne

Il y a un an et demi, nous avons informé le Secrétaire général de la Ligue arabe et les Etats arabes que l'Egypte massait des troupes à nos frontières et se préparait à commettre un acte d'agression contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste. C'est donc avec un profond regret que je dois vous signaler qu'à l'aube du 21 juillet 1977, les forces armées égyptiennes ont lancé une attaque contre les villages libyens de Musa'd et Al-Bardia. De nombreux civils, et parmi eux des femmes et des enfants, ont été tués. La situation est extrêmement grave et risque d'empirer. Aujourd'hui, la base aérienne libyenne "Gamal Abdul-Nasser", située près de Tobrouk, a été bombardée à plusieurs reprises par l'aviation égyptienne.

Ces actes d'agression et l'occupation du territoire de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste ont été confirmés par des communiqués militaires égyptiens et par le discours que le président Anwar Sadat a prononcé le 22 juillet 1977. Ces actes d'agression et de violence flagrants sont perpétrés en violation de la Charte de l'Organisation des Nations Unies et au mépris total des autres instruments internationaux et de la pratique internationale normale. Des forces impérialistes soutiennent ces actes d'agression et sont impliquées dans ceux-ci. Je n'ai pas besoin de vous confirmer que cette situation constitue une menace contre la paix et la sécurité internationales.

Conformément aux responsabilités qui nous incombent sur le plan international, nous avons jusqu'à présent fait preuve d'une patience et d'une modération extrêmes. Mais les actes du régime égyptien et toute poursuite de leur agression armée à l'encontre de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste nous contraindront à riposter afin d'assurer notre sécurité, de défendre notre intégrité territoriale et de repousser cette agression armée contre notre peuple. Dans ces circonstances, nous tenons le régime égyptien entièrement responsable de cette agression armée et de la menace qu'elle fait peser sur la paix et la sécurité internationales.

En appelant votre attention sur ce qui précède, j'ai l'honneur de demander que les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies soient informés de l'affaire.
